

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 20 novembre 2019 à 13 h 00 à la Salle du Conseil Kilgour de la MRC, sise au 2, rue Ellice, à Beauharnois, à laquelle sont présents :

Mme Maude Laberge, préfète et mairesse de Sainte-Martine
M. Yves Daoust, préfet suppléant et maire de Saint-Louis-de-Gonzague
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois
M. Gaétan Ménard, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois
Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka
M. Réjean Beaulieu, maire de Saint-Urbain-Premier

Participent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Isabelle Perron, directrice de l'administration et des ressources humaines

2019-11-209 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Réjean Beaulieu
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

MOT DE BIENVENUE

La préfète souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie les mairesses et maires de leur présence à cette deuxième (2^e) séance extraordinaire du Conseil des maires de la MRC pour l'année 2019.

2019-11-210 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Caroline Huot
Appuyée par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement établissant les modalités de répartition et de paiement des quotes-parts relatives aux dépenses de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2020
4. Orientations budgétaires pour l'année 2020 – Suivi
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE RÉPARTITION ET DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES AUX DÉPENSES DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Un avis de motion est présenté par M. Yves Daoust, maire de Saint-Louis-de-Gonzague, à l'effet que lors d'une prochaine séance du Conseil des maires de la MRC, un règlement établissant les modalités de répartition et de paiement des quotes-parts relatives aux dépenses de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année financière 2020 sera présenté pour adoption. M. Daoust procède également au dépôt du projet de règlement rédigé à cette fin.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020 – SUIVI

La directrice générale effectue un retour sur les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussions lors de la réunion de travail tenue le 13 novembre dernier en présence des directions générales de chacune des municipalités. Tout d'abord, elle remet le tableau du sommaire des quotes-parts en guise de rappel. Elle demande ensuite à la directrice de l'administration, Mme Isabelle Perron, d'expliquer les nouveaux scénarios de quotes-parts pour lesquels une révision avait été demandée.

Mme Perron rappelle la méthode de répartition utilisée pour la quote-part en cours d'eau lors de l'exercice budgétaire 2019 et le scénario déposé lors de la rencontre du 13 novembre dernier. Elle explique les éléments d'analyse ayant été considérés pour le nouveau scénario déposé.

Un document des tâches détaillées du poste est remis aux élus. Ainsi, à la suite d'une évaluation du temps de travail effectué par la ressource du service, il appert que celle-ci ait passé en moyenne durant les trois dernières années, cinquante pour cent de son temps à gérer et à coordonner les travaux de cours d'eau pour les municipalités locales. Ce pourcentage a été appliqué afin d'établir le coût fixe global à répartir aux municipalités locales visées, excluant Salaberry-de-Valleyfield et Saint-Urbain-Premier. L'autre partie des dépenses a été répartie selon le pourcentage de kilomètres de cours d'eau situé sur le territoire respectif de toutes les municipalités pour la gestion de cette compétence.

Le nouveau scénario proposé est accepté par l'ensemble des élus. Toutefois, certains élus manifestent leur inquiétude à l'égard du précédent que ces exclusions à la pièce créent. Ils ajoutent que certains dossiers comme les cours d'eau, dont certains travaux touchent parfois plus d'une MRC, doivent être traités de manière régionale, voir supra régionale.

Il est proposé qu'une rencontre ait lieu en début d'année 2020 afin de comprendre d'avantage les tâches de ce service et de discuter de celles pouvant être effectuées localement dans le respect des compétences exercées par la MRC.

En matière de développement rural et social, Mme Perron dépose en guise de rappel la méthode de répartition de la quote-part utilisée en 2019 ainsi que le scénario déposé à la rencontre du 13 novembre dernier. Un nouveau scénario est présenté. Celui-ci est basé sur une analyse du temps de travail effectué par la ressource et des dépenses du service. Après quelques discussions, les élus optent pour le scénario déposé à la rencontre du 13 novembre. De plus, il est demandé que soit affecté à ce service un montant de 10 000 \$ supplémentaire à même l'enveloppe du Fond de développement des territoires (FDT), réduisant de telle sorte la quote-part.

Mme Perron explique la méthode de répartition utilisée pour la quote-part du Parc régional. Elle précise que le montant attribué en RFU ne peut être modifié puisqu'il est affecté au remboursement des règlements d'emprunt associés au Parc régional. M. Réjean Beaulieu demande à recevoir la liste des règlements d'emprunt ainsi que leurs échéances.

Mme Linda Phaneuf poursuit au sujet de l'enveloppe destinée aux projets ruraux et provenant du FDT. Elle transmet l'historique des enveloppes allouées annuellement depuis 2007. Elle sollicite l'orientation politique à cet égard. Aux termes des discussions, les élus acceptent de reconduire pour 2020 le montant alloué aux milieux ruraux provenant du FDT. Une nouvelle réflexion sera faite en temps opportun pour le budget de l'année 2021.

Finalement, Mme Perron procède à un retour explicatif sur le bilan de la situation financière de la MRC.

2019-11-211 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réjean Lemieux
Appuyé par Mme Caroline Huot
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 15 h 00.

ADOPTÉE

Maude Laberge
Préfète

Linda Phaneuf, urb.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière